

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE REUNI EN SEANCE
ORDINAIRE EN DATE DU 08 JUIN 2011**

DATE DE CONVOCATION : Le 01 juin 2011

PRESIDENT DE SEANCE : M. BLONSKY Thomas

ETAIENT PRESENTS : Mr BLONSKY Thomas, Melle FONTAINE Céline,
Mr VANNIER André, Mr DIONNET Jean, Mme TESSIER Nelly,
Mme THIROUARD Annick, Mr AUBRY Laurent, Mme CHALOIS Maryse,
Mr GALBY Claude,

ABSENT : Mr TEINTURIER Joël pouvoir Mr GALBY Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle FONTAINE Céline

Après lecture du procès verbal de la séance du 25 mai 2011 tous les membres ont signé au registre.

A l'ouverture de la séance monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter 3 délibérations :

2011/28: Régime indemnitaire des Adjoints

2011/29: Location des tables et des chaises de la salle des fêtes

2011/30: Tarifs des locations de la salle des fêtes

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour mettre à l'ordre du jour ces 3 délibérations.

DELIBERATION : 2011 - 25

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à l'arrêté du Maire 2011 - 03 portant retrait de délégation au premier adjoint en date du 02 mai 2011.

Suite à la délibération 2011 - 24 du 25 mai 2011 relative au vote à scrutin secret du Conseil Municipal qui c'est prononcé à 06 voix, contre, le maintien de Monsieur Teinturier Joël dans ses fonctions d'adjoint au maire, il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de maintenir à 3 ou de porter à 2 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 voix, à porter le nombre d'adjoints au Maire à 2

Une fois acquise la suppression d'un poste d'adjoint, l'ordre du tableau des adjoints s'en trouve automatiquement affecté. En effet, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui n'est plus en fonction se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints. Le procédé est automatique. Il n'y a pas lieu d'organiser une nouvelle élection des adjoints. Mademoiselle Céline FONTAINE passe première adjointe et Monsieur André VANNIER deuxième adjoint.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE REUNI EN SEANCE
ORDINAIRE EN DATE DU 08 JUIN 2011**

DELIBERATION : 2011 - 26

**OBJET : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEMANDES DE
MONSIEUR LEDUC**

Le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier soit adressé à Monsieur LEDUC accompagné d'une copie du mail reçu de la sous préfecture.

La sous-préfecture devra justifier les éléments d'information qu'elle a prodiguée à la mairie et indiquer et fournir les références des textes qui corroborent ces renseignements.

Il sera alors précisé dans le courrier adressé à Monsieur LEDUC avec les éléments d'information sollicités de la sous-préfecture, que la décision prise à la majorité par le Conseil Municipal est la suivante:

- Le Conseil Municipal à la majorité, opte pour une convention de transaction sans indemnité.
- Monsieur LEDUC devra construire avec des toits pentus et renoncer aux toits plats.
- La commune se désistant de son recours.

DELIBERATION : 2011 - 27

OBJET : TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE REINE BATHILDE

Suite à quelques demandes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'éventuelle possibilité de louer la salle Reine Bathilde pour des vins d'honneur ou des réunions.

Le conseil municipal, à la majorité, souhaite que la salle Reine Bathilde ne soit pas louée ne connaissant pas les mesures de sécurité à respecter.

Une société habilitée sera contactée pour répondre à ces questions.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE REUNI EN SEANCE
ORDINAIRE EN DATE DU 08 JUIN 2011**

DELIBERATION : 2011 - 28

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :
 - 1^{er} ADJOINT** Mademoiselle FONTAINE Céline. Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le maintien de l'indemnité avant le changement de poste soit 5.80% de l'indice brut 1015.
 - 2^{ème} ADJOINT** : Monsieur VANNIER André. Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le maintien de l'indemnité avant le changement de poste soit 3.30% de l'indice brut 1015.

Les indemnités votées à ce jour restent identiques aux indemnités des 2^e et 3^e adjoints votées en date du 14 janvier 2009

Mademoiselle FONTAINE Céline et Monsieur VANNIER André n'ont pas participé aux délibérations.

Les indemnités de fonction seront versées mensuellement.

DELIBERATION : 2011 - 29

OBJET : LOCATION DES TABLES ET DES CHAISES DE LA SALLE DES FETES

Suite à quelques demandes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer les tables et les chaises de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, à 1 voix pour, 8 voix contre, une abstention, décide de ne pas louer les tables et les chaises pour les raisons suivantes,

- Gestion difficile avec les réservations de la salle des fêtes.
- Eviter la dégradation prématurée du mobilier

DELIBERATION : 2011 - 30

OBJET : TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote à 8 voix pour, 2 abstentions, les tarifs à prendre en compte à partir du 01 août 2011 pour la location de la salle des fêtes.

Location sans chauffage

1 journée 140 €

1 journée 180 €

location avec chauffage

2 journées ou pour un week-end 190 €

2 journées 250 €

Location 1 journée : de 8h à 8h (exemple du samedi 8h au dimanche 8h)

Location 2 journées ou week-end (exemple du samedi 8h au lundi 8h)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE REUNI EN SEANCE
ORDINAIRE EN DATE DU 08 JUIN 2011
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Un devis d'hydrocurage a été fait pour le nettoyage des canalisations d'eau usées sur environ 2 km de la rue Jean Moulin pour un montant de 2000 €.

Remplacement du variateur d'extraction de la hotte de la salle des fêtes devis de PG services d'un montant de 531 € TTC. En attendant une hotte provisoire a été mise en place.

Devis de la S.E.I.T pour la visite préventive des installations de pompage des eaux usées visite avec de 2 personnes (pour raison de sécurité) 478 € (voir s'il y a une possibilité de renégociation du prix).

Devis de nettoyage des fossés mitoyens entre la RD 927 et l'ancienne ligne dernière la Charpenterie, le Conseil Municipal souhaite savoir si une mise en concurrence a été effectuée pour ce devis de travaux.

Devis de vérification périodique du barnum : Monsieur Vannier se charge de trouver un autre prestataire, sinon accord de principe pour le devis.

Monsieur le maire informe qu'il a donné son accord à un agriculteur pour le fauchage d'un chemin communal pour alimenter ses bêtes. Monsieur le Maire a demandé aux autres agriculteurs s'ils étaient intéressés.

Point sur la place de la mairie : Une réunion est programmée le 20 juin de 18h à 19h avec l'architecte Monsieur Marti. Les membres du Conseil Municipal sont tous conviés à cette réunion. Monsieur le Maire demande aux élus si la réfection de la place fait partie de leur priorité ou bien y a-t-il d'autres travaux qu'ils souhaiteraient voir s'effectuer sur la commune. Chaque élu donne son avis sur le projet de travaux de la place de la Mairie et sur les travaux qu'ils souhaitent envisager, leurs avis sont consignés dans le cahier que tient la secrétaire de séance.

PLU une réunion avec le Cabinet Guitel, les personnes associées et les élus, est prévue pour le 01 juillet 2011 à 10 heures un CD du PLU a été remis à chaque conseiller.

Un concert de Gospel gratuit aura lieu dans l'église de Chapelle-royale le vendredi 17 juin à 21 heures.

Fête de la Musique : Le 21 juin 2011. Cette année l'association EXPRESSION-LIBRE 28 organise une soirée musicale dans la cour de l'école.

Festivités du 13 juillet : 13 juillet au soir repas plat unique du style paëlla ou autre ... fait sur place. A la tombée de la nuit feu d'artifice suivi du bal à la salle récréative.

TOUR DE TABLE : une proposition de jumelage avec une autre commune, a été formulée par l'association expression libre 28. Par manque d'informations générales sur le sujet, le conseil municipal n'a émis, pour le moment aucune opinion sur cette proposition. Chaque élu expose ses priorités de travaux à effectuer sur la commune, ces dernières ont été notifiées dans le cahier de séance. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Néron a démissionné de la bibliothèque.

Séance levée 0h20